



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°26/2013 du 16 octobre 2013

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.83 95 20

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 26/2013 du 16 octobre 2013

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°26 du 16 octobre 2013

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE – PREFECTURE DE LA COTE D'OR

13-51 BAG/ CESER	15/10/2013	Arrêté préfectoral modifiant la liste des organismes représentés au Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne, le nombre de leurs représentants et le cas échéant les modalités particulières de leur désignation	3
------------------	------------	---	----------

**Arrêté préfectoral n°13-51 BAG/ CESER du 15 octobre 2013
modifiant la liste des organismes représentés au Conseil économique, social et environnemental
régional de Bourgogne, le nombre de leurs représentants et le cas échéant les modalités
particulières de leur désignation**

Article 1^{er} :

La liste des organismes représentés dans le CESER de Bourgogne et concernant son 3^e collège « Organismes et associations qui participent à la vie collective de la région » est remplacée par la suivante.
COLLEGE III : ORGANISMES ET ASSOCIATIONS QUI PARTICIPENT A LA VIE COLLECTIVE DE LA REGION
25 membres

Nombre de sièges	Désignation
1	par accord entre l'Association Bourguignonne Culturelle (ABC), Liaison Art Bourgogne (LAB), le Centre Régional du Jazz, le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), le Théâtre Dijon Bourgogne, les 3 scènes nationales de Mâcon, Chalon, le Creusot, les 2 scènes conventionnées d'Auxerre et de Nevers, le Centre Régional du Livre, Bibracte EPCC, le Pôle d'enseignement supérieur de la musique, la fondation du Patrimoine, l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes (ABSS) et le Centre de culture scientifique technique et industrielle de Bourgogne
1	par le comité régional du tourisme
1	par le comité régional olympique et sportif
3	- 1 siège par le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP), - 1 siège par la jeune chambre économique de Bourgogne - 1 siège par la ligue de l'enseignement
1	par accord entre la fédération de la formation professionnelle et les centres de formation d'apprentis implantés en Bourgogne
1	par accord entre le comité régional de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) de Bourgogne avec une rotation à mi-mandat
3	- 1 siège par la mutualité française de Bourgogne - 1 siège par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bourgogne (CRESS) - 1 siège par accord entre l'union régionale des entreprises d'insertion (UREI), l'union régionale des chantiers d'insertion, l'union régionale des régies de quartiers et la l'union régionale des régies de quartiers et de réinsertion sociale (FNARS)
2	- 1 siège par l'université de Bourgogne - 1 siège par accord entre les grandes écoles de Bourgogne et l'union régionale des ingénieurs et scientifiques de France (URIS)

Nombre de sièges	Désignation
1	par l'union régionale des associations familiales (URAF)
1	par accord entre la section régionale de la Croix Rouge française, les fédérations départementales du Secours populaire français, du Secours catholique, les associations d'Emmaüs, les associations ATD quart monde et les associations départementales des Restos du cœur
1	par accord entre l'union régionale inter fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS), l'union régionale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (URAPEI) et le centre régional d'études et d'actions sur les handicaps et les inadaptations (CREAI)
3	- 1 siège par accord entre la CAPEN 71, le CLAPEN 21, Yonne Nature Environnement, la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) 21 et la LPO 89, Autun Morvan écologie, la société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA), le centre de sauvegarde pour les oiseaux sauvages (CSOS), Nature et progrès et Eaux et rivières de Bourgogne - 1 siège par la fédération régionale des chasseurs - 1 siège par le conservatoire des espaces naturels de Bourgogne
1	personnalité qualifiée compétente en matière d'environnement et de développement durable.
2	- 1 siège par accord entre les représentants régionaux de la confédération nationale du logement (CNL), la confédération syndicale des familles (CSF) et la confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) - 1 siège par accord entre l'UFC – Que Choisir de Bourgogne et les associations de consommateurs de la région de Bourgogne adhérentes au centre technique régional de la consommation (CTRC)
2	- 1 siège pour l'union sociale pour l'habitat de la région Bourgogne (USHB) - 1 siège pour l'union nationale de la propriété immobilière (UNPI)
1	par accord entre l'association pour la promotion et la valorisation des activités du bois en Bourgogne (Aprovalbois), le centre régional de la propriété forestière (CRPF) et l'union syndicale régionale des organismes de la forêt privée en Bourgogne.

Pascal MAILHOS